

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS PAYS BASQUE
DU 12 OCTOBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 12 octobre, à 18 heures 30 minutes,
Le Conseil d'Administration du CIAS Pays basque,
Dûment convoqué, s'est réuni, au pôle territorial d'Hasparren,
Sous la présidence de Monsieur FONTAINE Arnaud.

Date de la convocation : 05 octobre 2023.

Nombre de membres en exercice : 33 / Nombre de membres présents : 18 / Nombre de votants : 22.

Ont participé à la séance : 18

ALDALURRA Odette, ASTE-HABARNET Pierre, BARANTHOL Jean-Marc, BOUZIN Séverine, BRAU-BOIRIE Françoise, DACHARY Bernadette, DAGORRET Anita, DAMESTOY Odile, DUTARET-BORDAGARAY Claire, ERGUY Chantal, FEVRIER Alain, FONTAINE Arnaud, GARAY Gilles, GARRAMENDIA Elisabeth, GUENARD Nadine, LASSERRE Marie, LETCHAUREGUY Maite et RIZZON Liliane.

Etaient excusés ou absents : 15

ETCHEGARAY Jean-René, CACHENAUT Bernard, BEHOTEGUY Maider, BROUSSAINGARAY Véronique, DAGUERRE Régine, HARIVONGS Frédérique, HAYE Ghislaine, LAFONT Elise, LARRANDA Régine, LAUQUE Christine, MAYEUX-GAUTRUCHE Corinne, PINATEL Anne, SAMANOS Laurence, SERRES COUSINÉ Christine et TOUYA Noël.

Ont donné procuration :

Madame Ghislaine HAYE à Madame Elisabeth GARRAMENDIA.
Madame Anne PINATEL à Monsieur Arnaud Fontaine
Madame Régine DAGUERRE à Monsieur Jean-Marc Baranthol
Madame Christine LAUQUE à Madame Françoise BRAU-BOIRIE.

Madame Chantal Erguy a été élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Centre Intercommunal d'Action Sociale peut donc valablement délibérer.

Modalité de vote : vote à main levée.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 22 juin 2023.
2. Information sur le CPOM avec le CD64
3. RH.
4. Approbation du protocole d'accord des droits syndicaux.
5. Acceptation d'un don en provenance d'une association (Beti Aintzina)
6. Revalorisation accès et tarifs à l'épicerie sociale.
7. Soutien de l'association Amalia, en tant qu'espace de vie sociale.
8. Soutien de l'association ACJPB, pour un appartement dédié aux femmes victimes de violences, et pour le Centre pour auteurs de violences.
9. Soutien du CIDFF.
10. Soutien de la Fédération des Centres Sociaux au titre de la coordination des CLAS.
11. Soutien de l'association CIAPA pour l'organisation de la semaine des aidants.
12. Soutien de l'association Missions Père Cestac pour un projet d'habitat inclusif.
13. Soutien de l'association Gurekin pour création graphique sur un habitat partagé. .
14. Divers (informations).

Avant de démarrer le Conseil d'Administration, Monsieur Arnaud FONTAINE excuse l'absence du Vice-Président Beñat CACHENAUT. Aucune autre personne n'étant candidate, Arnaud Fontaine est désigné à l'unanimité des membres du CA présents pour présider exceptionnellement cette séance.

OJ 1. : Approbation du CR du CA du 22 juin 2023

Le compte-rendu du Conseil d'administration du 22 juin 2023 n'appelant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

OJ 2. : Information sur le CPOM avec le CD64.

Jean-Jacques Manterola expose à l'assemblée des informations relatives au Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec le CD64.

En janvier dernier, le Conseil Départemental 64 a lancé un Appel à candidatures permettant « *l'attribution d'une dotation complémentaire aux services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) pour le financement d'actions améliorant la qualité du service rendu à l'utilisateur.* »

Le CIAS PB a répondu à cet appel à candidatures le 15 février en se positionnant sur 4 des 6 objectifs proposés par le CD64, à savoir :

- renforcer la prise en charge des situations complexes ;
- garantir l'intervention du SAAD sur toutes les communes de son périmètre ;
- améliorer la qualité de vie au travail des agents ;
- lutter contre l'isolement des personnes accompagnées (projet Landalab).

Le CIAS a obtenu une réponse positive du CD64 en juin dernier (sur 31 candidatures, 16 ont été retenues), ce qui se matérialisera par la signature d'un CPOM pour 5 ans.

Il sera attribué une valorisation financière supplémentaire de 2 € sur la base des heures APA et PCH de 2022. Ceci représente pour le CIAS, une dotation de 257 376 € par an sur 5 ans. Cette dotation est liée à l'atteinte d'objectifs en fonction d'indicateurs de réalisation et de résultats. Si ces objectifs ne sont pas pleinement atteints, le CIAS devra rembourser au CD64 les sommes correspondantes.

Une présentation plus détaillée de ce CPOM se fera lors du prochain CA (le 20 octobre) en vue d'une délibération, après transmission de la convention du CD64.

OJ 3 : Ressources humaines.

Création poste rédacteur territorial

Par délibération D2019 03 05, le CIAS Pays Basque a créé un poste d'adjoint administratif à temps complet pour exercer des missions administratives et comptables au sein du Pôle Administratif et Financier du CIAS.

Vu la délibération n°01-012 du 07 juillet 2023 du Conseil départemental 64 fixant l'engagement du CD 64 avec le CIAS Pays Basque dans le cadre d'un CPOM 2023-2027 « Dotation qualité aux services d'aide à domicile », créant ainsi de nouvelles missions pour la collectivité,

Considérant qu'un suivi budgétaire des actions réalisées par le CIAS dans le cadre du CPOM nécessite une évolution des postes de travail et des besoins du service, il est proposé aux membres du Conseil d'administration la création d'un emploi de rédacteur territorial à compter du 01 décembre 2023 pour assurer les missions de suivi budgétaire et comptable du CPOM contractualisé entre le CIAS Pays Basque et le Département.

Considérant l'obtention du concours de rédacteur par un agent comptable de la collectivité le 24 février 2022,

Considérant la demande de l'agent faisant valoir par écrit réceptionné au CIAS le 17 mars 2022, sa volonté d'être nommé dès que possible sur un poste de rédacteur territorial,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration VOTE à l'unanimité, la création, à compter du 01 décembre 2023 d'un emploi permanent à temps complet de rédacteur territorial.

Création poste adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Par délibération D2020 03 15, le CIAS Pays Basque a créé un poste d'adjoint administratif à temps complet pour exercer des missions de gestion socio-administrative au sein du Service d'Aide à Domicile du CIAS.

Vu la délibération D2022 04 10 par laquelle le CIAS Pays Basque s'engage dans une convention de partenariat avec la CARSAT Aquitaine sur la mise en œuvre d'un nouveau dispositif d'aide visant une approche plus globale des besoins des retraités fragilisés : l'offre de services coordonnée pour l'accompagnement de ma retraite (OSCAR),

Vu l'extension d'offre de services « gestion des Aides Sociales à l'Hébergement » proposée par le CIAS aux élus du pôle territorial Baigorri-Garazi dans sa séance du 15 mai 2023,

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail, des besoins du service et des nouvelles missions assurées par le CIAS, il est proposé aux membres du Conseil d'administration la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à compter du 01 janvier 2024 pour assurer les missions précisées ci-dessus.

Considérant l'obtention du concours d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe par un agent de la collectivité le 13 juin 2023,

Considérant la demande de l'agent faisant valoir par écrit réceptionné au CIAS le 27 juin 2023, sa volonté d'être nommé dès que possible sur un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration VOTE à l'unanimité, la création, à compter du 01 janvier 2024 d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Création postes agents sociaux

SERVICE CONCERNE: Service d'aide à domicile prestataire

Nombre d'Emplois concernés : 2

Intitulé du poste : auxiliaire de vie

Grade de l'emploi : agent social

Motif de la création d'emploi :

Mise en application de la dé précarisation et de l'harmonisation du temps de travail, telle qu'adoptée par le Conseil d'administration du CIAS du 29 octobre 2019, par la titularisation d'agents sociaux contractuels

Emploi concerné	Contrat en cours	Contrat proposé
Auxiliaire de vie Antenne Soule-Xiberoa		
Quotité du poste (si non complet indiquer la durée hebdomadaire en x/35 ^{ème})	CDI 01/02/2022 24.00 / 35 ^{ème}	Titularisation 27.00/35 ^{ème} au 01/01/2024
Missions et activités du poste :	Principales : Réaliser de façon soutenue auprès des personnes les plus dépendantes, l'ensemble des tâches et des actes qui participent au maintien de la vie quotidienne. Secondaires : Aide et accompagnement aux personnes dans les activités ordinaires de la vie quotidienne.	Principales : Réaliser de façon soutenue auprès des personnes les plus dépendantes, l'ensemble des tâches et des actes qui participent au maintien de la vie quotidienne. Secondaires : Aide et accompagnement aux personnes dans les activités ordinaires de la vie quotidienne.

Emploi concerné	Contrat en cours	Contrat proposé
Auxiliaire de vie Antenne Soule-Xiberoa		
Quotité du poste (si non complet indiquer la durée hebdomadaire en x/35 ^{ème})	CDI 01/01/2020 27.00 / 35 ^{ème}	Titularisation 27.00/35 ^{ème} au 01/01/2024
Missions et activités du poste :	Principales : Réaliser de façon soutenue auprès des personnes les plus dépendantes, l'ensemble des tâches et des actes qui participent au maintien de la vie quotidienne. Secondaires : Aide et accompagnement aux personnes dans les activités ordinaires de la vie quotidienne.	Principales : Réaliser de façon soutenue auprès des personnes les plus dépendantes, l'ensemble des tâches et des actes qui participent au maintien de la vie quotidienne. Secondaires : Aide et accompagnement aux personnes dans les activités ordinaires de la vie quotidienne.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration VOTE à l'unanimité la création, à compter du 01 janvier 2024, de deux emplois permanents à temps non complet de 27 heures hebdomadaires d'agent social.

Information recrutement accroissement temporaire d'activités

Anita Sallaberry rappelle aux membres du Conseil d'administration la délibération n°01-012 du 07 juillet 2023 du Conseil départemental 64 fixant l'engagement du CD 64 avec le CIAS Pays Basque dans le cadre d'un CPOM 2023-2027 « Dotation qualité aux services d'aide à domicile », créant ainsi de nouvelles missions pour la collectivité.

Vu le cadre des Fiches action à réaliser par le CIAS et validées en Conseil permanent du CD 64 dans sa séance du 29 septembre 2023 ayant pour objet : la gestion de situations familiales complexes, le soutien en matière de formations des agents dans le cadre de la qualité de vie au travail, l'expérimentation Landalab,

Vu la vacance d'un poste de la catégorie hiérarchique A filière Assistant socio-éducatif au tableau des effectifs du 01 octobre 2023 au 31 mars 2024 en raison d'un Congé parental d'éducation à mi-temps,

Il a donc été créé :

-du 01 octobre 2023 au 31 mars 2024, un poste de la catégorie hiérarchique A filière Assistant socio-éducatif à temps complet, exerçant principalement la fonction de coordinateur formation et en remplacement de l'agent placé en CPE à temps partiel,

-du 01 octobre 2023 au 30 juin 2024, un poste de la catégorie hiérarchique A filière Assistant socio-éducatif à temps complet, exerçant principalement dans le cadre de la gestion des situations complexes et de l'expérimentation Landalab.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration prend acte de ces informations. Aucune remarque n'est formulée.

OJ4 : Approbation du protocole d'accord des droits syndicaux.

Jean-Jacques Manterola rappelle que durant l'année 2022 et en début 2023, le dialogue social mené parallèlement avec les organisations syndicales de la CAPB et du CIAS Pays Basque a conduit à élaborer un protocole d'accord pour l'exercice des droits syndicaux. Les deux instances (CAPB et CIAS Pays Basque) ont pu s'entendre sur un document commun qui a fait l'objet d'un avis favorable de la part du Comité technique en date du 15 mars 2023.

Le document se compose de quatre chapitres présentés en séances :

- Les moyens matériels pour l'exercice du droit syndical,
- Les moyens humains pour l'exercice du droit syndical,
- La situation des représentants syndicaux,
- Le dialogue social.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration ADOPTE à l'unanimité le protocole dont la version détaillée figure dans le document joint et autorise le Vice-Président à le signer.

OJ 5 : Acceptation d'un don en provenance d'une association (Beti Aintzina).

Le Président de séance présente au Conseil d'Administration du CIAS Pays Basque le don de l'Association du Troisième Âge Beti Aintzina de Bardos, à savoir 500 €.

Vu les articles L 2242-1, L 2542-26, L 2541-12 et L 2541-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Après en avoir délibéré,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ le don de l'Association du Troisième Age Beti Aintzina de la Commune Bardos, à savoir 500€,**
- **AUTORISE Monsieur le Vice-Président à signer tous documents et actes relatifs et lui donne tous pouvoirs à cet effet.**

OJ 6 : Revalorisation accès et tarifs à l'épicerie sociale

Anita Sallaberry présente aux membres du CA du CIAS le document d'accès au dispositif d'épicerie sociale, permettant aux travailleurs sociaux du Territoire Baigorri-Garazi de proposer l'orientation d'usagers en difficultés budgétaires à ce service. Elle précise qu'une épicerie a pour objet d'effectuer une économie budgétaire sur le poste « alimentation-produits d'hygiène », avec pour finalité de réinjecter cette épargne financière pour le paiement d'une facture, le recouvrement d'un compte bancaire débiteur, etc.

Considérant que le tableau d'accès à l'épicerie sociale n'a pas été réactualisé depuis 2016,

Considérant l'évolution inflationniste des taux sur l'année glissante, particulièrement l'alimentaire (+19%) et les produits d'hygiène (+11%),

Il est proposé une réactualisation du tableau « RESTE À VIVRE / CREDIT D'ACHAT », permettant à la fois d'ouvrir la possibilité d'accès à des barèmes supérieurs à ceux d'aujourd'hui, d'augmenter la part de dépenses autorisées, et enfin d'intégrer au plus juste l'évolution des compositions familiales.

Des précisions sont apportées en séance sur la fréquentation et typologie des publics. On compte environ une cinquantaine de dossiers en file active, soit près de 150 personnes ayant accès au dispositif. Cette épicerie sociale, comme les autres du territoire (associatives ou pas), fonctionne avec un travailleur social et des bénévoles. Parmi les typologies de publics il y a de plus en plus de travailleurs et de retraités, mais dans ce dernier cas, il y a peu de leviers autres pour les faire sortir du dispositif. Aujourd'hui les engagements sont tenus dans plus de 75% des cas.

Jean-Jacques Manterola précise, pour information, qu'à la suite de l'étude pour la mise en place de service du type épicerie sociale en zones blanches, des réflexions sont en cours pour ouvrir de nouvelles structures :

- Bardos (CIAS)
- Saint Palais (travail de partenariat avec la Croix Rouge)
- Hasparren
- Saint Pierre d'Irube
- Ustaritz-Cambo

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration APPROUVE à l'unanimité la modification du tableau « RESTE À VIVRE/ CREDIT D'ACHAT» à compter du 01 novembre 2023.

OJ : 7. Soutien de l'association AMALIA, en tant qu'espace de vie sociale.

AMALIA est une association implantée à Saint Palais, née d'un collectif d'habitant.e.s qui s'est constitué en 2020 sous l'impulsion d'une habitante du territoire d'Amikuze désireuse de voir émerger sur son territoire une structure s'articulant autour du renforcement des liens sociaux, familiaux et du soutien aux initiatives locales. Très rapidement, l'association a réussi à mobiliser de nombreuses personnes du territoire, dont plusieurs jeunes parents, et le projet associatif s'est structuré concomitamment à la réalisation des premières actions et animations. Plusieurs commissions se sont constituées avec pour objectif d'étayer un diagnostic quantitatif et qualitatif, afin de cerner précisément la nature des besoins et des attentes, ainsi que la capacité des habitants à s'engager durablement dans la réalisation des actions. Les commissions ont ainsi décliné autant d'axes du futur projet associatif :

- traitement des données sèches du territoire et réalisation d'un diagnostic social,
- parentalité,

- jeunesse,
- culture et loisirs,
- entraide et partage de savoirs,
- environnement.

Un comité de pilotage a été constitué très rapidement, associant les partenaires institutionnels (CAF, CD64, CAPB/CIAS), ce qui a facilité la maturation du projet associatif dans le but d'en faire un espace de vie sociale. L'association a pu bénéficier du soutien de la commune de St-Palais qui lui a cédé gracieusement un local en 2021, condition *sine qua non* pour démarrer ses premières animations, et pouvoir bénéficier de l'agrément de la CAF. L'association a bénéficié dans le même temps d'un DLA (Dispositif Local d'Animation), afin de structurer son organisation interne, d'asseoir sa gouvernance, et d'envisager un fonctionnement alliant la présence d'un conseil d'administration, de bénévoles, et d'un professionnel salarié. Il a été décidé au terme de ce DLA de recruter une animatrice à temps plein, qui est l'initiatrice du projet, ce qui la dégageait du portage associatif confié à un conseil d'administration et à un bureau.

Sur ces bases, la CAF a accordé l'agrément Espace de vie sociale à l'association Amalia en début 2022.

Avec son animatrice, sa quarantaine de bénévoles et ses 231 adhérents, Amalia a déployé ses actions dans différentes directions en 2022 : projet Parentalité (ateliers Parent'Aise, café des parents, projet Aliment'action avec l'association Sarde Sardexka, initiation à la couture, journée départementale des familles à St-Palais et Larceveau dans le cadre du réseau de parentalité Amikuze-Oztibarre, ateliers de yoga en famille, ateliers jeux, cirque et initiation à la magie en famille, accueil de nombreuses associations) ; projets jeunesse (pack jeunes, tournoi de pala, formation de tuteur de service civique), projets environnement (soirée cinéma, plantations jardins et réalisation de conserves, soirée disco-soupe), projets entraide (ateliers couture solidaires, sorties avec l'association Baomé, ateliers créatifs Bien vieillir à Orègue, rencontres intergénérationnelles avec le relais Petite enfance Goxama), participations à différentes manifestations (Octobre rose, téléthon...).

L'association a dégagé un excédent en 2022 (subventions exceptionnelles au démarrage, poste salarial minoré car embauche dans le courant du premier semestre...). Elle prévoit un budget équilibré pour 2023.

Budget de fonctionnement Espace de Vie Sociale Amalia 2022 et 2023

CHARGES	2022 (réalisé)	2023 (prévi)	PRODUITS	2022 (réalisé)	2023 (prévi)
Dépenses matérielles	10 765	18 870	Ventes de produits, presta de services	2 592	3 800
Dépenses immatérielles	4 523	7 420	Subv Région	1 000	0
			Subv CD64	9 215	9 215
Charges de personnel	23 480	32 957	Subv CIAS PB	5 000	5 000
Amortissement	5 334	11 000	Subv MSA	500	3 000
			Subv CAF	42 105	36 505
			Adhésions	1 526	
			Produits exceptionnels	8 826	12 884
			Autres	632	
TOTAL	44 102	70 247	TOTAL	71 396	70 404
<i>Excédent</i>	<i>27 294</i>	<i>157</i>			

Mme Garramendia demande pourquoi le montant des adhésions de 2022 n'est pas reconduit en 2023. Il lui est répondu que ce point est à éclaircir avec l'association. Il s'agit probablement d'un jeu d'écriture comptable ayant englobé les adhésions sur un autre poste car les adhésions existent bel et bien en 2023.

Vu la délibération du Conseil communautaire du 03 novembre 2018 portant sur la prise de compétence « Action sociale d'intérêt communautaire »,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 03 novembre 2018 portant sur la création du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Pays Basque au 01^{er} janvier 2019, auquel sont confiés les axes Autonomie et Précarité du projet de Cohésion Sociale de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, Etant donné l'approbation du budget 2023 par le CIAS Pays Basque lors du Conseil d'Administration du 6 avril 2023, faisant apparaître au titre du Développement social, un axe consistant à redonner un élan à la vie citoyenne et à soutenir les espaces de vie sociale, dont l'association Amalia,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CIAS Pays Basque APPROUVE à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 5 000 euros pour l'année 2023 à l'association AMALIA.

OJ 8 : Soutien de l'association ACJPB, pour un appartement dédié aux femmes victimes de violences, et pour le Centre pour auteurs de violences.

L'Association Citoyenneté-Justice Pays Basque (ACJPB) est implantée depuis 1989 en Pays basque. Avec son équipe composée de 10 professionnels, elle gère 3 services :

- un service de mesures alternatives aux poursuites dans le cadre d'un contrôle judiciaire,
- un service d'aide aux victimes,
- un point rencontre de médiation parents-enfants.

Le service d'aide aux victimes lui permet de se déployer sur tout le territoire du Pays basque, de par son adossement aux services sociaux du Conseil départemental, dans toutes les antennes locales de ce dernier.

Sa proximité avec le Parquet de Bayonne l'a conduite à œuvrer depuis plusieurs années à l'amélioration des dispositifs de prévention et de suivi de violences conjugales.

En relation avec le Centre hospitalier de Bayonne Côte Basque, le Parquet a souhaité améliorer le dispositif existant de prise en charge médicale des victimes de violences conjugales. Un accent tout particulier est mis sur le traitement en temps réel de ces situations sensibles.

1. Soutien des femmes victimes de violences grâce à un appartement T3

Dans un contexte où les possibilités en terme d'hébergement d'urgence existantes restent insuffisantes et pas toujours adaptées, l'ACJPB s'est doté depuis 2019, grâce notamment au soutien financier de la CAPB, d'un appartement de type T3 sur Bayonne, afin de recevoir concomitamment deux victimes ou une victime accompagnée d'enfants. Ce nouvel outil de mise à l'abri s'est avéré précieux et indispensable pour le Service d'Aide aux Victimes, qui souhaite pouvoir maintenir ce dispositif en 2023 par le maintien de cette location.

Le budget prévisionnel du projet pour l'année 2023 s'établit à 19 150 euros. Les besoins correspondent principalement au loyer du T3, ainsi qu'à des charges de personnel, comme l'indique le tableau ci-après.

Charges prévisionnelles	Montant (euros)	Produits prévisionnels	Montant (euros)
Achat de fournitures et équipements	2 200	Etat (Ministère de la Justice)	7 650
Services extérieurs (locations, assurances et entretien et réparation)	11 500	CAPB/ CIAS	11 500
Charges de personnel	3 600		

Impôts et taxes	1 850		
TOTAL	19 150	TOTAL	19 150

2. Centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales

L'ACJPB a répondu en 2020 conjointement avec AJIR-AJC (association béarnaise) et l'ADAVEM (association landaise) à un appel à projets de la DDETS pour la mise en place d'un centre régional de prise en charge des auteurs de violences conjugales. Le projet est soutenu par les Procureurs des 3 tribunaux couvrant ce territoire, et notamment par le Procureur de Bayonne.

Le projet permet une prise en charge des auteurs de violences dans un cadre judiciaire mais aussi extra-judiciaire. Il vise des personnes à un stade pré-sentenciel (personne placée sous contrôle judiciaire avant un jugement) ou post-sentenciel (personne condamnée à un suivi probatoire avec des contraintes et des obligations, ou faisant l'objet d'une condamnation ferme avec possibilité d'aménagement de peine et de libération conditionnelle).

Dans tous les cas, les auteurs doivent se soumettre à un stage obligatoire réalisé par l'ACJPB. Un suivi socio-thérapeutique est également assuré par la clinique AMADE.

Enfin, la dimension Hébergements constitue une problématique à part entière dans les modalités de prise en charge de certains de ces publics. L'ACJPB a pu identifier en 2020 que parmi les 23 auteurs ayant fait l'objet d'un contrôle judiciaire, 8 d'entre eux se retrouvaient sans hébergement.

De ce fait, elle mobilise plusieurs logements (capacité d'accueil de 5 personnes au total), pour les auteurs soustraits de leurs domiciles (sur la base d'un consentement de la victime, et afin de permettre à cette dernière de conserver son domicile).

Ces logements provisoires (3 mois de séjour en moyenne) sont assimilés à des hébergements d'urgence, avec un *turn over* rapide. Ils sont gérés par Atherbea et accueillent certains auteurs sur orientation du Parquet.

Le dispositif a démarré en octobre 2021 et il se prolonge depuis cette date. Il a pris en charge 101 personnes en 2022 (dont 46 ont réalisé un stage), et la prise en charge est considérée comme terminée pour 76 d'entre elles.

Le budget de l'ACJPB couvrant les dépenses d'accompagnement et d'hébergement des auteurs de violences conjugales a été évalué à 56 445 € pour 2023.

Charges	Euros	Produits	Euros
Achats	530	Ministère Egalité F/H	34 056
Services extérieurs (rémunérations, honoraires, déplacements)	18 500	Conseil Départemental	7 563
Locations	3 200	CIAS/CAPB	8 574
Personnel (suivi socio-judiciaire)	34 125	Reprise sur amortissements	6 252
TOTAL	56 445	TOTAL	56 445

Vu la délibération du Conseil communautaire du 03 novembre 2018 portant sur la prise de compétence « Action sociale d'intérêt communautaire »,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 03 novembre 2018 portant sur la création du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Pays Basque au 01^{er} janvier 2019, auquel sont confiés les axes Autonomie et Précarité du projet de Cohésion Sociale de la Communauté d'Agglomération Pays Basque,

Etant donné l'approbation du budget 2023 par le CIAS Pays Basque lors du Conseil d'Administration du 06 avril 2023, faisant apparaître au titre de l'axe « Soutien d'actions collectives et innovantes permettant l'accès aux droits, au logement, au travail, des femmes victimes de violences »,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CIAS Pays Basque DECIDE d'attribuer à l'ACJPB une subvention totale de 20 074 euros au titre de l'année 2023 (11 500 euros pour le soutien des femmes victimes de violences et 8 574 euros pour le centre de prise en charge des auteurs de violences) et autorise le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.

Monsieur Pierre Aste-Habarnet ne prend pas part au vote.

OJ 09 : Partenariat avec le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)

Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles des Pyrénées-Atlantiques est né en février 2016 (sous une autre appellation jusqu'en 2017 : « Association pour l'égalité des femmes et des hommes – AEFH 64 ») et fait partie d'un réseau national agréé par l'Etat, dont les grands principes fondateurs sont les suivants :

- garantir l'accès aux droits pour toutes et tous, par l'information juridique gratuite ;
- lutter contre toutes les formes de violences et de discriminations ;
- mener une politique de prévention pour plus d'égalité entre les femmes et les hommes, en déconstruisant les stéréotypes de genres ;
- contribuer à l'émancipation économique et sociale des femmes, pour la mixité des métiers, l'égalité en matière d'emploi, de salaire et d'accès à la formation professionnelle.

Le périmètre d'intervention du CIDFF s'étend sur tout le département des Pyrénées-Atlantiques, avec des permanences ouvertes au public mais également aux professionnels de l'action sociale, sur Bayonne, Pau, Mourenx, Salies-de-Béarn, St-Jean-de-Luz, Cambo-Les-Bains, Boucau, St Palais.

Les permanences sur les territoires sont très sollicitées par les publics, mais également par les professionnels de l'action sociale.

En 2022, 1227 personnes ont été informées et accompagnées individuellement, pour 2853 entretiens au total. 2749 personnes ont été sensibilisées dans le cadre d'informations collectives (grand public, parents, professionnels, jeunes en milieu scolaire). Le CIDFF participe également à des évènementiels organisés le 8 mars (journée internationale de la femme) et le 25 novembre (journée de lutte contre les violences faites aux femmes).

Aussi, afin de pérenniser les missions qui lui sont confiées et développer d'autres permanences en Pays Basque intérieur, permettant de répondre aux nombreuses demandes venues du milieu rural, le CIDFF sollicite une aide du CIAS Pays Basque de 5 000 €.

Le plan de financement prévisionnel pour 2023 est établi comme suit :

Dépenses	2022 (réalisé)	2023 (prévi.)	Recettes	2022 (réalisé)	2023 (prévi.)
Achats et charges externes	34 784€	30 684 €	Vente de prestations de services (études, travaux, ...)	14 894€	10 278 €

			Subventions :		
			Etat – Ministère	68 200 €	63 150 €
			Etat – DRDFE	€	0 €
			Emplois aidés (CNASEA)	21 172 €	
			CD64		8 652 €
			CR	8 652 €	10 000 €
			CDAD	10 000 €	5 000 €
			FIPD	3 600 €	4 590 €
Impôts et taxes	626 €	0	CAPB / CIAS	3 000 €	5 000 €
			Autres communes	5 000€	25 845 €
			GIP DSU	33 700 €	4 000 €
			FDVA	2 000 €	4 000€
Charges de personnel	135 496€	139 397 €	Poste adulte relais	3 000 €	17 036 €
			CAF		12 000 €
			MSA	12 000 €	5 000 €
Autres charges de gestion courante	346 €	0	Autres produits de gestion courante	2 118 €	530 €
Dotation aux amortissements et provisions	370 €	0	Transfert de charges	2 780 €	
TOTAL	171 670 €		TOTAL Produits	190 831 €	170 081 €
Excédent	19 726	170 081 €			

Vu la délibération du Conseil communautaire du 03 novembre 2018 portant sur la prise de compétence « Action sociale d'intérêt communautaire »,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 03 novembre 2018 portant sur la création du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Pays Basque au 01^{er} janvier 2019, auquel sont confiés les axes Autonomie et Précarité du projet de Cohésion Sociale de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, Etant donné l'approbation du budget 2023 par le CIAS Pays Basque lors du Conseil d'Administration du 06 avril 2023, faisant apparaître au titre de l'axe « Soutien d'actions collectives et innovantes permettant l'accès aux droits, au logement, au travail, des femmes victimes de violences »,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CIAS Pays Basque DECIDE d'attribuer au Centre d'information sur les Droits des Femmes et des Familles une subvention de 5 000 euros au titre de l'année 2023.

Madame Elisabeth Garramendia ne prend pas part au vote.

OJ 10 : Soutien de la Fédération des Centres Sociaux au titre de la coordination des CLAS

La Fédération des centres sociaux des Pyrénées-Atlantiques regroupe une vingtaine de centres sociaux et espaces de vie sociale présents dans le Département.

A ce titre, elle s'est vue confier la coordination départementale des Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) portés par différentes instances. Près d'une quarantaine d'équipes engagées dans des CLAS développent un ensemble d'actions visant à offrir, aux côtés de l'école, les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'école et les appuis qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social. Parmi les activités conduites grâce à ces CLAS, on peut noter l'aide aux devoirs et les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire, avec un appui visant à redonner une place centrale aux parents dans le soutien à la scolarité de leur enfant/adolescent.

Les CLAS s'appuient sur des salariés, mais aussi de nombreux bénévoles, notamment des personnes retraitées qui donnent de leur temps libre, et transmettent un savoir.

En Pays Basque, ces CLAS sont principalement portés par des centres sociaux associatifs (Boucau, Hendaye, St-Jean-de-Luz, Biarritz, MVC ST-Etienne, Gadgé Voyageurs) ou municipaux (ESCM à Bayonne), mais également par des associations locales (MVC Centre-Ville et MVC Polo Beyris à Bayonne, Sur un fil à St-Jean-Pied-de-Port, Collectif Souletin en Soule), voire par des services municipaux (Bidart, Hasparren, Urrugne).

La fonction de coordination consiste à animer la dimension réseau à travers :

- une rencontre départementale annuelle,
- des rencontres régulières d'animateurs, d'équipes et de bénévoles ;
- le renforcement des logiques territoriales (est, centre et ouest du Département) ;
- le soutien des CLAS et le croisement des enjeux et des outils du CLAS avec d'autres dispositifs (contrats de ville, accompagnement éducatif, programme de réussite éducative...) ;
- l'identification des besoins en formation des coordonnateurs et des animateurs (salariés et bénévoles), et l'organisation des actions de formation correspondantes.

Le développement des CLAS dans le Département, et notamment en Pays Basque, ces dernières années (création d'un nouveau CLAS en Soule en 2021 porté par l'EVS du Collectif Souletin, nouveaux projets sur l'année 2022-2023 pour Anglet, Mendionde et Ustaritz), fait apparaître des besoins de coordination couvrant le poste d'un animateur dédié et d'un poste à temps partiel supplémentaire, une enveloppe de fonctionnement nécessaire à leur action, et l'organisation des actions de formation, dont le coût a été estimé à 55 000 euros par an.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

CHARGES (€)	2023	PRODUITS (€)	2023
Achats	200	Agglo Pau Béarn Pyrénées	5 000
Services extérieurs	200	CIAS PB	5 000
Autres services extérieurs (téléphone, déplacements, réception)	4 000	Département 64	5 000
Charges de personnel	36 838	Msa	4 000
Autres charges de gestion courante	13 762	CAF	36 000
TOTAL Charges	55 000	TOTAL Produits	55 000

Vu la délibération du Conseil communautaire du 03 novembre 2018 portant sur la prise de compétence « Action sociale d'intérêt communautaire »,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 03 novembre 2018 portant sur la création du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Pays Basque au 01^{er} janvier 2019, auquel sont confiés les axes Autonomie et Précarité du projet de Cohésion Sociale de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, Etant donné l'approbation du budget 2023 par le CIAS Pays Basque lors du Conseil d'Administration du 06 avril 2023, faisant apparaître au titre de l'Autonomie, un axe consistant à soutenir financièrement des initiatives

favorisant le lien social, la transmission des savoirs et la mobilisation des seniors (espaces de vie sociale, bénévolat...),

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CIAS Pays Basque DECIDE à l'unanimité d'attribuer à l'association Fédération des centres sociaux des Pyrénées-Atlantiques une subvention de 5 000 euros pour l'année 2023.

OJ 11 : Soutien de l'association CIAPA pour l'organisation de la semaine des aidants.

Le CIAPA, Comité départemental d'Intervention et d'Animation Pour l'Autonomie, localisé à Pau est une association au service des personnes âgées ou en situation de handicap, ainsi que de leurs familles et des acteurs professionnels qui les accompagnent. L'association s'organise autour de 4 grands pôles:

- Pôle de Coopérations ;
- Pôle de Préventions ;
- Pôle d'Investigations ;
- Organisme de formation professionnelle.

Dans le cadre de sa mission de soutien et d'information auprès des aidants du territoire des Pyrénées-Atlantiques, l'association organise pour la 5^{ème} année la **Semaine des Aidants** intitulée « **Aidants et après ... Parlons en maintenant** ». En effet, les précédentes éditions ont mis en exergue la nécessité d'aborder la thématique de la fin de vie, du deuil et de la post-aidance.

Cette semaine itinérante passera en 2023 sur plusieurs sites du Pays Basque : le 16 octobre à Anglet, le 18 Octobre à St Palais et le 20 Octobre à Urrugne .

Cette manifestation, au service des publics et des professionnels, concerne des personnes de tout le territoire de l'agglomération ; elle s'inscrit dans le cadre d'un travail de partenariat avec les Services Départementaux de la solidarité et de l'insertion, des Centres Communaux d'action sociale, les Comités Locaux d'Information et de Coordination, les Services d'aides à domicile, Centres Hospitaliers, les associations en lien avec le thème et de nombreux partenaires du secteur sanitaire et médicosocial.

Le plan de financement prévisionnel pour cette édition 2023 est établi comme suit :

Dépenses	2023	Recettes	2023
Achats (fournitures, fluides, etc.)	1 361 €	Subvention CD64	5 000 €
Services extérieurs (locations, sous trait., entretien)	2 374 €	Subvention CARSAT	5 000 €
		Subvention MSA	3 000 €
Autres services extérieurs (rémunérations intermédiaires, frais de transports, frais postaux- téléphone et internet, etc.)	14 704 €	Prix initiative Aidants 2023	4 000 €
		Harmonie mutuelle	1 000 €
		Groupama	500 €
Impôts et taxes	258 €	CD64 - copies	100 €
Charges de personnel	11 375 €	Subvention CIAS	500 €
Dotations aux amortissements	278	Subventions communautés de communes du béarn	1 250
		Autofinancement	10 000 €
TOTAL	30 350 €	TOTAL	30 350 €

Vu la délibération du Conseil communautaire du 03 novembre 2018 portant sur la prise de compétence « Action sociale d'intérêt communautaire »,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 03 novembre 2018 portant sur la création du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Pays Basque au 01^{er} janvier 2019, auquel sont confiés les axes Autonomie et Précarité du projet de Cohésion Sociale de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, Etant donné l'approbation du budget 2023 par le CIAS Pays Basque lors du Conseil d'Administration du 06 avril 2023, faisant apparaître au titre du Développement social, un axe Autonomie, avec notamment l'appui à des expérimentations et initiatives collectives, pour le maintien à domicile des personnes âgées et en situation de handicap,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CIAS Pays Basque DECIDE à l'unanimité d'attribuer au CIAPA une subvention de 500 €.

OJ 12 : Soutien de l'association Missions Père Cestac pour un projet d'habitat inclusif

L'association « Missions Père Cestac » (MPC), née le 30 novembre 2005, adapte depuis 15 ans son organisation aux contextes sociaux économiques qui traversent les champs sanitaires, sociaux et médico- sociaux. Elle a ainsi abouti à une organisation par pôles d'activités adossés à un siège social centralisant des fonctions support expertes.

Ainsi, le pôle Autonomie regroupe :

- un foyer de vie accueillant 44 personnes en situation de handicap nécessitant un accompagnement 24h/24, 3 places en accueil de jour et 1 place en accueil temporaire ;
- un EHPAD accueillant 95 personnes âgées en continu.

Face à l'évolution des attentes et l'émergence de nouveaux besoins, que traduisent les politiques publiques menées dans le cadre de la démarche « Une réponse accompagnée pour tous » ou le projet de loi en attente « d'adaptation de la société au vieillissement », le Pôle Autonomie de Missions Père Cestac a souhaité revisiter une nouvelle fois ses actions en prenant une part active dans la constitution des réponses de demain.

Entre 2020 et 2023, l'Association MPC, conjointement avec les associations Chrysalide, Epilepsie France et APF (Association des Paralysés de France) a décidé de répondre à l'appel à candidatures du Conseil Départemental 64 pour la mise en place de l'Aide à la Vie Partagée.

Le projet TALDEA 1 a ainsi vu le jour et consiste à proposer aux publics accueillis par les associations des logements pour des personnes ne relevant pas au plan des besoins des Etablissements Sociaux et Médico Sociaux (ESMS), se trouvant parfois sans solution de logement, désireuses de participer à un projet de vie impliquant un compagnonnage avec les cohabitants du lieu de vie, sous réserve de critères économiques (liés aux conditions de ressources des PLAI, PLUS). 14 logements situés à Anglet ont été proposés et confiés en maîtrise d'œuvre à Habitat Sud Atlantic/HSA (bailleur social adossé à la CAPB).

Forts de cette expérience, MPC et HSA se lancent sur un nouveau projet, TALDEA 2, pour une implantation sur la zone du Prissé à Bayonne. D'ici 2025, 10 logements inclusifs seront proposés. Comme pour le projet précédent, un chargé de mission s'occupera de la partie ingénierie de projet.

Pour 2023, ses missions consisteront à :

- Définir un calendrier de montée en charge du projet ;
- Répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt du CD64 ;
- Travailler avec le bailleur Social maître d'ouvrage sur la typologie appartement et espace commun ;
- Rechercher des partenaires potentiels ;
- Rechercher des financements complémentaires ;
- Pré-définir le projet de vie sociale partagée et les publics cibles.

Le plan de financement s'équilibre sur la période 2023-2024 et s'établit comme suit en 2023 :

CHARGES	2023	PRODUITS	2023
Achats	100	CIAS PB	4 000
Services extérieurs	100		

Autres services extérieurs (rémunérations intermédiaires, déplacements, autre)	3 800		
TOTAL	4 000 €	TOTAL	4 000 €

Gilles Garay apporte des précisions :

Le bilan du premier projet très positif grâce à tout le travail d'ingénierie qui a été mené. Le soutien du CIAS notamment a permis de mobiliser des ressources importantes (consultant qui a réalisé le travail d'ingénierie). Les appartements relatifs à ce premier projet ont été ouverts. Sur les 15 appartements, 10 sont fléchés Aide à la Vie Partagée. Ce fléchage AVP permet de financer l'animateur et tout ce qui est relatif aux parties communes.

MPC et Habitat Sud Atlantic prévoient à présent de lancer un nouveau projet d'habitat inclusif, Taldea 2. Il s'agit d'un projet immobilier d'ampleur (350 logements) sur un vaste terrain dans lequel s'intègre MPC. La livraison des logements se fera en 2026. MPC réfléchit au partenariat qui pourra être mené, car aujourd'hui rien n'est arrêté (la genèse est différente de celle de Taldea 1). Le concours d'un appui en ingénierie est nécessaire pour faire aboutir ce projet.

Vu la délibération du Conseil communautaire du 03 novembre 2018 portant sur la prise de compétence « Action sociale d'intérêt communautaire »,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 03 novembre 2018 portant sur la création du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Pays Basque au 01^{er} janvier 2019, auquel sont confiés les axes Autonomie et Précarité du projet de Cohésion Sociale de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, Etant donné l'approbation du budget 2023 par le CIAS Pays Basque lors du Conseil d'Administration du 06 avril 2023, faisant apparaître au titre de l'Autonomie, un axe consistant à soutenir financièrement « l'appui à des expérimentations et initiatives collectives pour le maintien à domicile de personnes âgées ou en situation de handicap »,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CIAS Pays Basque d'attribuer à l'association Missions Père Cestac une subvention de 4 000 euros pour l'année 2023.

Gilles Garay ne prend pas part au vote.

OJ 13 : Soutien de l'association GUREKIN pour création graphique sur un habitat partagé

L'association GUREKIN a été créée en décembre 2018 et porte un projet de création de maison partagée pour 10 personnes âgées sur la commune d'Urt. Ce projet est né du constat que le vieillissement de la population est en constante évolution sur les territoires. Parfois en situation d'isolement, ces personnes âgées souhaitent vieillir à domicile et manquent de proposition alternative d'habitat (entre le domicile et l'EHPAD).

Les objectifs du projet d'habitat partagé sont de :

- proposer à la personne « un chez soi » avec un espace de vie individuel privatif au sein d'un logement partagé répondant à un objectif de sécurisation ;
- accompagner chaque résident à trouver sa place dans le collectif et dans la vie de la maison ;
- soutenir l'autonomie physique, intellectuelle et/ou relationnelle et affective des résidents ;
- lutter contre l'isolement des résidents et maintenir leur lien social ;
- développer un lieu de vie ancré dans le territoire grâce à une salle polyvalente.

Les publics visés par le projet sont des personnes autonomes de plus de 60 ans. Les personnes ciblées sont des seniors « fragilisés » souffrant d'isolement social, habitant dans un logement peu adapté (trop grand, avec des escaliers...) et pour certain(e)s ayant vécu(e)s un accident de vie ne leur permettant plus de repartir à leur domicile (classement en GIR 4-5-6 du point de vue de leur autonomie).

Aussi, depuis plus de 3 ans, les fondatrices de l'association accompagnées par le COL, ont entrepris de nombreuses démarches telles que des rencontres d'habitants, d'institutions et d'associations. Ce premier projet sera livré en décembre 2023. Par ailleurs, les 10 personnes qui vont intégrer cette maison partagée ont été retenues et se rencontrent tous les mois depuis février 2022.

Dans le cadre de leur projet social et de la dynamique mise en place, ces personnes souhaitent participer à des ateliers accompagnés d'une dessinatrice en facilitation pour recueillir leurs parcours de vie et témoignages sur la co-construction de ce projet. Le rendu final se fera sous forme de fresque murale qui sera dévoilée lors de l'inauguration de la maison partagée.

Afin de permettre cette action, l'association sollicite une aide du CIAS de 4 260 € permettant de financer la prestation.

Vu la délibération du Conseil communautaire du 03 novembre 2018 portant sur la prise de compétence « Action sociale d'intérêt communautaire »,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 03 novembre 2018 portant sur la création du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Pays Basque au 01^{er} janvier 2019, auquel sont confiés les axes Autonomie et Précarité du projet de Cohésion Sociale de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, Etant donné l'approbation du budget 2023 par le CIAS Pays Basque lors du Conseil d'Administration du 06 avril 2023, faisant apparaître au titre de l'axe consistant au « développement et soutien d'expériences associatives inter et co-générationnelles, dans les territoires urbains et ruraux, en matière d'habitat ».

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CIAS Pays décide d'attribuer à l'association GUREKIN une subvention de 4 260 euros pour l'année 2023.

3 abstentions : Pierre Aste-Habarnet, Elisabeth Garramendia, Ghislaine Haye.

OJ 14 : Divers (informations)

Pierre Aste-Habarnet informe l'assemblée que la Journée Mondiale du Refus de la Misère aura lieu le 14 octobre 2023 avec un rassemblement à Hasparren et une marche à Bayonne suivie de différents temps forts (prospectus remis en séance).

Jean-Jacques Manterola précise que la veille, à Saint Palais, une soirée ciné-débat aura lieu. Il sera présent pour parler notamment du travail de la Commission Observatoire de la Précarité - Edition 2 Précarité Alimentaire qui est en cours de finalisation.

Lors du prochain CA, le livrable sur l'Observatoire des Précarités sera présenté.

Prochain CA le 30 novembre 2023 à 18h30 à Hasparren.

La séance est levée à 20h50.